

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-07

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 959/VC 2 et RD 999/RD 36**

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 959/VC 2 et RD 999/RD 36 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 8 avril 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour la RD 959/VC 2 et RD 999/RD 36 (lot n°1) : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et délai d'exécution 10 % et pour la RD 999/RD 36 (lot n°2) : prix des prestations 70 % et valeur technique au regard du mémoire technique 30 % .

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 avril 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

-l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 959/VC 2 et RD 999/RD 36 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public) avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 959/VC 2 – PR 2+058 – Aménagement de carrefour - MOLIERES

Montant : 351 122,80 € HT
Délai d'exécution : 12 semaines
Attributaire : MALET

RD 999/RD 36 - PR 6+191 - Aménagement de carrefour - SAINT-NAUPHARY

Lot 1 : voirie

Montant : 398 735,60 € HT
Délai d'exécution : 10 semaines
Attributaire : RIGAL TP/ERGS

Lot 2 : éclairage public

Montant : 34 803,20 € HT
Attributaire : CEGELEC

-toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,